



COMITÉ DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPÉENS GRAND EST

Mardi 18 janvier 2022
en visioconférence

Compte-rendu de séance

Ouverture de la séance

En préambule, **Monsieur Boris RAVIGNON**, Vice-Président du Conseil régional Grand Est délégué à l'économie, aux fonds européens et à la commande publique, présente le déroulé de la séance. Il préside avec Monsieur Antoine GRASSIN, Chef de la Mission diplomatique du Préfet de la région Grand Est, et Monsieur André DEWEZ, Coordinateur FSE-IEJ France, DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne. L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur Boris RAVIGNON se réjouit de cette nouvelle mission qui lui est confiée liée à la gestion des fonds européens et de la confiance qui lui est faite. Les montants mobilisés sont tout à fait exceptionnels et leur mise en œuvre est présentée aujourd'hui. Le niveau d'exécution est très bon et **Monsieur Boris RAVIGNON** se félicite de la qualité de la gestion de ces fonds européens et souhaite remercier les services de la Délégation aux Fonds européens de la Région Grand Est

Monsieur Antoine GRASSIN, Chef de la Mission diplomatique du Préfet de la région Grand Est, évoque les effets de la crise sanitaire. Il faut participer activement à la relance économique de la région Grand Est et une grande mobilisation est nécessaire dans ce cadre. Le bilan met en avant plusieurs motifs de satisfaction et certains points forts ressortent :

- Une bonne articulation entre le CPER et les fonds européens ;
- Une complémentarité entre les différents programmes européens ;
- Une complémentarité avec la Facilité pour la Relance et la Résilience.

Beaucoup de mécanismes facilitent cette bonne articulation et sont gages d'efficacité.

Cependant, un certain nombre de faiblesses ont été relevées par les services de l'État :

- Une difficulté à mobiliser certaines mesures et à monter des projets dans les territoires ;
- La nécessité d'adapter certaines mesures qui n'avaient pas été définies ou trop restreintes ;
- Une lourdeur de procédures concernant l'application des aides d'État.

La nouvelle génération de programmes présentée aujourd'hui doit tenir compte de ces éléments.

Monsieur André DEWEZ, Coordinateur FSE-IEJ France, DG Emploi, Affaires sociales et inclusion, remercie les participantes et participants pour leur travail. Il regrette que la réunion ait lieu en visioconférence. Il rappelle l'importance des visites de projets et regrette également qu'elles n'aient pas pu être réalisées au vu de la crise sanitaire actuelle. Il attire l'attention sur les sujets suivants :

Concernant REACT-EU, la Commission prend acte du démarrage récent de la programmation. Elle

invite l'autorité de gestion avec le partenariat à maintenir un rythme de mise en œuvre soutenu, tant sur le FEDER que sur le FSE. Un redressement fort et rapide devrait aider à intervenir sur ce terrain. L'enveloppe additionnelle de 2022 devra être consommée dans les mêmes délais que les autres crédits des programmes concernés. Il y aura donc des exigences particulières quant à la rapidité de mise en œuvre.

Concernant la clôture qui se déroulera dans les années à venir, l'exercice est connu de la Région. Mais cette fois-ci, il demande une attention particulière à cause de la crise sanitaire qui a eu un impact sur beaucoup de situations.

Pour cette clôture, la période ne permet pas les transferts et autres modifications à apporter aux programmes au-delà de septembre 2023. Il est aussi recommandé de ne plus modifier les valeurs cibles des indicateurs au-delà de 2022.

Tous ces éléments ont été repris dans une communication de la CE du 14 octobre 2021.

Étant donné le retard pris par certaines opérations, il y aura nécessité d'opérer une sorte de fluidité entre les opérations de la programmation actuelle et les futures opérations, ce qui est faisable. Pour autant, il faut que le cadre de ces futures opérations soit bien respecté.

La clôture envisagée aura lieu durant le premier trimestre 2025. Un atelier est programmé pour la mi-mars 2022 afin de donner plus de détails et de clarifier des points de cette clôture.

Concernant la nouvelle programmation FSE+ 21-27, l'accord de partenariat français a été déposé le 17 décembre 2021. Il est maintenant en consultation auprès des différents services de la commission. Un point sera fait fin janvier, début février. Sur cette base, des observations seront envoyées aux autorités.

Ce dépôt signifie aussi que les autorités et institutions nationales françaises ont trois mois pour déposer leur propre programme à partir du 17 décembre. La commission aura ensuite 5 mois pour les approuver.

Avant un dépôt officiel de programme, il est demandé aux autorités de soumettre à leurs correspondants au sein de la Commission des éléments du futur programme (éléments de simplification, méthodologie pour fixer la valeur des indicateurs, etc.).

Programmes 14-20 (Politique de cohésion) / 14-22 (PAC) Plan de relance européen

➤ État d'avancement et gestion de la performance des programmes régionaux et nationaux (dont Plan de relance)

◆ Éléments Grand Est

⇒ Cf. support de présentation (page 6)

Intervention de Monsieur Boris RAVIGNON, Vice-Président du Conseil régional Grand Est, délégué à l'économie, aux fonds européens et à la commande publique

Le niveau de programmation et d'engagement est bon pour les programmes dont la Région Grand Est à la charge.

Pour le FEDER/FSE/IEJ :

- Le taux de programmation est important et est de 103 % hors REACT EU ;
- Le taux de paiement est de 59 % ;

Pour le FEADER :

- Le taux d'engagement est de 76 % ;
- Le taux de paiement est de 60 % ;

⇒ Ces bons résultats sont obtenus avec un nombre considérable de 87 000 dossiers examinés, programmés et engagés ;

Pour la politique de cohésion, le taux d'erreur est inférieur à 0,5 %. C'est faible et cela doit rester ainsi.

Aucun dégageant d'office ou crédit n'a été rappelé par la Commission européenne.

- **Situation sur les programmes de développement rural du FEADER**

⇒ Cf. support de présentation (pages 7 à 15)

Intervention de Madame Anne MONASSON, Cheffe du service Croissance, Emploi et Développement Rural Alsace, Région Grand Est

État d'avancement des programmes cofinancés par le FEADER. Le montant de l'enveloppe de crédits FEADER du Grand Est pour la période de 2014-2022 et pour ses 3 programmes de développement rural (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) dépasse le milliard d'euros pour ce territoire.

- Ces programmes ont été prolongés de 2 années en juin dernier et couvrent la période 2014-2022. Les crédits FEADER-socle sont de 948 millions pour le Grand Est engagés à hauteur de 719 M€ soit un taux d'engagement de 76 %.
 - Le FEADER-relance est de 68,2 millions d'euros sur le Grand Est à destination des industries agro-alimentaires, des territoires, des entreprises de travaux forestiers, de la conversion à l'agriculture biologique et de l'apiculture. Le taux d'engagement est encore faible mais des premiers dossiers ont d'ores et déjà été programmés. Ce taux va augmenter dans l'année qui vient.
- ⇒ Globalement, 720 millions d'euros sont engagés sur 1 milliard de maquette, soit 71 % des crédits engagés sur le territoire régional.

La répartition par PDR :

- 72 % d'engagement sur l'Alsace ;
 - 74 % d'engagement sur la Champagne-Ardenne ;
 - 78 % sur la Lorraine.
- ⇒ Cela représente plus de 83 000 dossiers engagés sur l'ensemble du territoire. C'est un nombre important qui englobe toutes les aides surfaciques (mesures agroenvironnementales, conversion à l'agriculture biologique et indemnités compensatoires pour handicaps naturels).

Les paiements par PDR :

- Les taux en Alsace et Champagne-Ardenne sont pratiquement identiques.
- Le taux de 64 % en Lorraine est plus important du fait des paiements de l'ICHN.

Les dégageant d'office :

Pas de dégageant d'office depuis le début du programme.

Une avance certaine sur l'année 2022 avec :

- 33 % de crédit déjà justifié en Alsace ;
- 81 % de crédit déjà justifié en Champagne-Ardenne ;
- En Lorraine, le dégageant d'office est exclu en 2022 et déjà en avance sur 2023.

- **Les programmes opérationnels FEDER/FSE/IEJ**

⇒ Cf. support de présentation (page 16 à 31)

Intervention de Monsieur Yohan GARDIENNET, Directeur adjoint et Chef de service Croissance, Emploi et Développement Rural Lorraine, Délégation aux Fonds Européens, Région Grand Est et de Madame Marion PEREZ-LAUGEL, cellule Fonds européens, Eurométropole de Strasbourg.

Pour les 4 programmes opérationnels du Grand Est, le taux de programmation est de plus de 100 % pour le FEDER : 606 M€ sur une enveloppe de 605 M€. Cette sur-programmation permet d'anticiper les sous réalisations. Cela va s'accroître jusqu'à la clôture. Il faudra consommer la totalité des

crédits.

Le FSE-IEJ représente 114 % de programmation, cela permettra également d'anticiper les sous-réalisations de certains projets.

Le taux de programmation de l'enveloppe REACT-EU est en corrélation avec le lancement récent du plan de relance européen. Une première enveloppe a été attribuée au printemps 2021, ce qui a permis de lancer la programmation dès octobre.

Avec la première tranche de 148 M€, 40 M€ ont été programmés. Il faut maintenant présenter une modification des programmes pour intégrer la seconde tranche évoquée, ce qui portera l'effort, en termes de crédit sur le Grand Est, à 186 M€.

La répartition s'établira ainsi sur deux fonds : REACT-EU FEDER à hauteur de 174 M€ et du REACT-EU FSE de 12 M€.

Pour l'instant, 27 % de ces crédits ont été programmés.

Au total, en considérant REACT-EU, le taux de programmation est de 91 % de tous les crédits de la politique de cohésion. Sans le plan de relance européen, les crédits classiques sont programmés à hauteur de 103 %, ce qui représente 805 M€ de crédits FEDER-FSE-IEJ pour 779 M€ de maquette. Si on regarde plus précisément les territoires, les 4 programmes opérationnels se répartissent comme suit : 2 en Alsace, 1 en Champagne-Ardenne et 1 en Lorraine. Ces 4 PO sont en surprogrammation. S'agissant des fonds, le FEDER Champagne-Ardenne (99,8 %) et le FEDER Lorraine (99 %) sont proches de la programmation totale.

Pour le PO FEDER Alsace : 391 projets sont programmés, soit 92 M€ de FEDER sur une enveloppe de 87,2 M€, c'est-à-dire 105 % de programmation.

Bonne dynamique sur tous les axes en particulier sur la recherche, l'innovation, le numérique, la transition énergétique.

Des dossiers sont en stock et feront l'objet d'une programmation très prochainement sur le développement économique avec des projets qui concernent les ITI (Investissements Territoriaux Intégrés) du territoire d'Alsace, c'est-à-dire l'Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération.

Concernant l'ITI de l'Eurométropole de Strasbourg, un taux de programmation globale de 101,46 % est enregistré avec un taux de paiement de 59 %. 71 % des crédits sont engagés sur l'axe 1 dédié au numérique et aux entreprises créatives et près de 110 % sur l'axe 2 dédié au développement et à la création des entreprises. Ces chiffres intègrent les sous-réalisations des dossiers déjà soldés. Dans le détail de cette programmation, la majorité des dossiers programmés sont situés en quartier prioritaire de la politique de la Ville et sont essentiellement des projets portés par des artisans, des commerçants, quelques entreprises ainsi que des services à la personne (crèches par exemple, domaine de la santé, maisons urbaines de santé).

- 20 % de la programmation concerne des dossiers qui sont portés par des structures de l'économie sociale et solidaire, hors QPV (quartier prioritaire politique de la ville), avec le réaménagement du siège de la coopérative d'autopartage Citiz.
- 25 % des crédits ont été consacrés au soutien à l'entrepreneuriat et au développement de lieux d'impulsion, avec le plus gros dossier de cette programmation qui s'intègre ici et qui concerne la restructuration de la Manufacture des Tabacs à Strasbourg.
- 14 % de crédit sur l'axe 1 dédiés au numérique qui ont permis de soutenir des espaces de coworking par exemple.

S'agissant des perspectives, il est encore possible de programmer l'un ou l'autre projet au cours de cette année pour ajuster les prévisions de programmation en fonction des sous-réalisations d'opérations qui sont en train d'être soldées pour avoir une gestion la plus fine possible des crédits sur le territoire.

Une réflexion est en cours pour proposer un nouvel investissement territorial intégré pour la prochaine période de programmation qui sera structurée autour de démarches pilotées par l'Eurométropole de Strasbourg et qui viendra, à nouveau, soutenir la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la métropole.

3 stratégies identifiées :

- Le projet Territoire de Santé de demain a été labellisé dans le cadre du programme national d'investissement d'avenir et vise à développer des projets d'innovation en santé.
- La stratégie économie circulaire de la métropole.
- La politique de la Ville restera un axe fort du projet avec un soutien au développement des entreprises en quartier prioritaire et aux questions d'emploi et d'insertion socio-économique des jeunes via l'enveloppe FSE+ déléguée par l'État.

Le PO FSE-IEJ Alsace :

- 267 projets programmés ;
- 58 millions de crédit FSE-IEJ sur une enveloppe de 59,7 M€ ;
- Sur-programmation sur tous les axes sauf l'axe 1 pour lequel il reste encore quelques crédits à programmer ;
- Il reste 200 000 € sur l'axe création d'entreprise à programmer et atteindre ainsi, un taux de 100 %.

PO multifonds FEDER FSE IEJ Champagne-Ardenne :

- 1 064 projets programmés ;
- 252 M€ de crédits UE sur une enveloppe de 241 M€ ;
- 2 axes sont en dessous de 100 %, notamment l'axe 3 (Transition énergétique) avec 88 % ;
- Le PO Champagne-Ardenne a été modifié pour intégrer le financement des véloroutes/voies vertes, à hauteur de 5 M€ l'an dernier. Des projets identifiés vont permettre de programmer la totalité de l'enveloppe.

Le volet urbain connaît un taux de programmation de 70 %. Ce taux s'explique par le mode de gouvernance spécifique de ce volet lié notamment aux organismes intermédiaires qui demandent plus de temps et de délais de programmation. Les projets permettant de programmer les 30 % de crédits restants sont identifiés.

REACT-EU FSE :

- 12 M€ en sur-programmation relativisée par une seconde tranche 2022 qui va augmenter la maquette. La quasi-totalité de l'enveloppe FSE a été programmée depuis octobre 2021 en faveur d'actions de formation et de soutien aux jeunes (École de la deuxième chance), conformément aux priorités d'aides aux publics les plus touchés par la crise. ;

PO multifonds Lorraine et Massif des Vosges :

- 1 544 projets programmés ;
- 443 M€ sur un total de 548 M€ ;
- En intégrant REACT EU, 133 M€ uniquement pour 2021 ce qui fait 81 % de programmation avec REACT EU, mais 101 % en considérant les crédits classiques ;
- Plusieurs axes sont encore en dessous de 100 %, mais certains projets sont en cours d'instruction ou ont été impactés par la crise et connaissent un retard de calendrier, comme les projets de lutte contre les inondations dans le cadre des PAPI (Plan d'Actions de Prévention des Inondations). Ces projets sont bien identifiés et feront l'objet d'une programmation, pour une consommation intégrale des crédits.

Sur REACT-EU FEDER, si l'on tient compte de l'assistance technique, 20 % des crédits de la première tranche sont programmés pour des projets importants concernant la santé, la transition énergétique, le numérique et le développement économique. Il y a beaucoup de projets d'équipement sanitaire des hôpitaux et de rénovation thermique de bâtiments publics, communaux et des lycées. La réalisation de ces projets et la consommation des crédits alloués doit se faire d'ici le 31 décembre 2023.

Indicateurs transversaux au niveau des paiements :

- 457 M€ de crédits UE payés à ce jour sur une maquette de 779 M€. Les paiements par l'Autorité de gestion des dépenses acquittées par les porteurs d'ici le 31 décembre 2023

- peuvent s'effectuer jusque début 2024 avant la clôture des programmes en 2025 ;
- Les 457 M€ de crédits payés se répartissent comme suit : 318 M€ de FEDER et 139 M€ de FSE-IEJ.

S'agissant du dégageant d'office :

- Aucun dégageant depuis le début de la période de programmation ;
- La cible 2022 est d'ores et déjà atteinte avec 645 M€ de crédits UE qui ont été embarqués en appel de fonds par les autorités de certification de chaque territoire, ce qui correspond à 103 % de la cible. Des remerciements sont adressés aux autorités de certification pour la qualité du travail collaboratif qui permet l'atteinte de ces objectifs.
- Les valeurs 2022 ont été dépassées pour le FEDER Alsace et le PO Lorraine ;
- Ce n'est pas encore le cas pour les programmes FSE IEJ Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, mais l'effort restant à fournir est très mesuré (environ 1 M€ pour FSE IEJ Alsace, 9 M€ pour le PO Champagne-Ardenne).

Le cadre de performance :

Ce sont des indicateurs importants pour éviter toute perte de crédit. En 2018, un état d'avancement avait été présenté.

L'objectif de l'exercice est de regarder comment se situent les valeurs d'indicateurs par rapport aux cibles fixées par programme et par thématique (valeurs financières ou indicateurs de réalisation).

Si les cibles sont atteintes, aucun crédit n'est perdu. Il y a différents seuils qui peuvent engager la responsabilité de la Région en termes de perte de crédits sur les axes correspondants.

Entre 85 % et 100 %, validation par la Commission européenne.

Entre 65 et 85 %, phase de négociation avec la Commission européenne.

En dessous de 65 %, risque de perte de crédits sur les axes correspondants.

Ce qu'il faut retenir :

En Alsace, à ce jour, avec une projection de deux années, de deux exercices, il n'y a qu'une seule valeur en dessous de 65 % sur un indicateur financier, mais avec des appels de fonds qui sont encore à venir. S'agissant du développement économique, il y aura encore des programmations et paiements, donc les perspectives d'augmenter ce taux à très court terme sont bonnes.

Sur la Champagne-Ardenne :

- 3 valeurs en dessous de 65 %, mais il reste 40 % de crédit à payer. Bonnes perspectives pour l'indicateur concernant le nombre de ménages et l'amélioration des rénovations énergétiques dans les logements sociaux ; beaucoup de projets vont être soldés ce qui va permettre de faire remonter ces indicateurs.

Sur la Lorraine :

- 2 valeurs sont en dessous de 65 %, mais ce sont des indicateurs financiers et les paiements à venir vont permettre de faire remonter les chiffres.
- Les perspectives en termes d'atteinte des cibles sont bonnes.
- La situation est positive.

Le cadre de performance :

Pour le FSE Grand Est, toutes les valeurs ont été dépassées.

Entre 65 et 85 %, il y a 2 indicateurs financiers et un indicateur de réalisation à 68 % qui est observé relatif au nombre de participants aidés dans le cadre d'actions de formation.

En conclusion, par rapport à ce panorama rapide sur le cadre de performance, nous voyons la bonne dynamique et la bonne mise en œuvre des programmes opérationnels sur la région Grand Est.

Intervention de Monsieur Boris RAVIGNON qui demande aux participants s'ils ont des questions. Il n'y a pas de question.

- **Programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ**

⇒ Cf. support de présentation (page 32 à 50)

Intervention de Monsieur François OTERO, Service international / unité FSE, DREETS GRAND EST

Concernant le programme 14-20 :

Les maquettes des 3 axes du FSE ont été modifiées en raison de remontées de crédits ou de nouvelles répartitions entre axes. Un certain nombre de montants ont été réajustés.

Le taux de programmation par axe :

- Axe 1 : 113 % pour la fin 2021 ;
- Axe 2 : 93 % ;
- Axe 3 : 110 %.

Le travail sur l'axe 3 est réalisé en étroite collaboration avec les 11 organismes intermédiaires avec lesquels des transferts entre les deux conventions de subventions globales ont lieu.

Volet alsacien :

Les maquettes initiales ont été réajustées, les taux de programmation sur les 3 axes sont respectivement de 11 % (axe 1), 67 % (axe 2) et 108 % (axe 3).

Volet Champagne-Ardenne :

Transfert de crédit de l'axe 2 vers l'axe 3, notamment pour appuyer les activités et actions portées par l'organisme intermédiaire.

Volet lorrain :

Le transfert entre axes, au moment du réajustement, a concerné l'axe 2 puisqu'une partie des crédits est allée de l'axe 2 vers l'axe 1. En montant programmé et en taux de programmation sur les 3 axes concernés, nous sommes au-dessus des 100 %.

L'avancement financier FSE 2014-2020 Grand Est au 29/12/2021 :

- L'objectif de déclaration en coût total était de 153 905 355,19 € ;
- Le montant déclaré en coût total est de 272 957 502,81 € ;
- Le montant supplémentaire déclaré en coût total est de 191 052 147,62 €.

Avancement financier FSE 2014-2020 – Alsace

- Objectif de déclaration de dépenses en coût total est de 60 149 563 € ;
- Le montant déclaré en coût total est de 86 066 481 € ce qui constitue un dépassement ;
- Le montant supplémentaire déclaré au coût total est de 25 916 917 €.

Avancement financier FSE 2014-2020 – Champagne-Ardenne :

- Objectif de déclaration de dépenses en coût total est de 34 337 234,91 € ;
- Le montant déclaré en coût total est de 67 048 022,96 € ;
- Le montant supplémentaire déclaré au coût total est de 32 710 788,05 €.

Avancement financier FSE 2014-2020 – Lorraine :

- Objectif de déclaration de dépenses en coût total est de 59 418 556,81 € ;
- Le montant déclaré en coût total est de 119 842 999,27 € ;
- Le montant supplémentaire déclaré au coût total est de 60 424 442,46 €.

Le cadre de performance et les cibles à atteindre, selon les différents axes concernent :

- Axe 1 : chômeurs et jeunes de moins de 25 ans ;
- Axe 2 : salariés ;
- Axe 3 : chômeurs et inactifs.

Sur le volet alsacien, l'ensemble des cibles sont atteintes à l'exception de la cible « salariés » de

l'axe 2 qui approche néanmoins les 60 %.

Sur le volet champardennais, les deux cibles de l'axe 3 sont atteintes. Les chômeurs (axe 1) sont à 60 % et la cible « salariés » de l'axe 2 à plus de 70 %. C'est l'atteinte de la cible des jeunes de moins de 25 ans qui est la plus basse ce qui peut s'expliquer, entre autre, par le fait que ce public a été plus largement mobilisé et comptabilisé dans des actions relevant du programme IEJ pour l'emploi des jeunes qui a démarré en cours de programme. Il y a eu une réorganisation et d'importants changements au niveau des RH de l'Unité FSE, ce qui n'a pas permis de corriger le tir et d'impulser une dynamique suffisante pour rattraper le retard.

Sur le volet lorrain, même tendance qu'en Alsace : des cibles atteintes largement à plus de 100 % à l'exception de la cible « salariés » atteinte à 68 %.

État d'avancement du PO IEJ :

Là encore les maquettes initiales ont été réajustées. Le programme a démarré en 2015 en Champagne-Ardenne puis en 2018 en Alsace et en Lorraine, excepté dans les Vosges. Le FSE n'a pas eu les effets escomptés sur certains opérateurs comme les missions locales entre autres. En matière de taux de programmation, on note :

- Alsace : 96 % ;
- Champagne-Ardenne : 104 % ;
- Lorraine : 80 %.

Avancement financier IEJ Grand Est :

- Maquette initiale : 12,9 M€ ;
- Montant programmé : 13,12 M€ ;
- Bilan : 11,38 M€ d'actions ;
- Bilan certifié (CSF) : 10,37 M€ ;
- Certification : 10,33 M€ ;
- L'objectif de déclaration de dépenses : 10 792 450 € ;
- Déclaré en coût total : 10 113 618 € ;
- Reste à déclarer en coût total : 678 832 € ;
- Il y a encore des CSF IEJ en attente de validation pour un coût total de près de 889 000 €.

Avancement financier IEJ Alsace :

- Maquette initiale : 2,7 M€ ;
- Montant programmé : 2,6 M€ ;
- Bilan : 2 M€ ;
- Bilan certifié (CSF) : 2 M€ ;
- Certification : 2 M€ ;
- L'objectif de déclaration de dépenses : 1 397 515,63 € ;
- Déclaré en coût total : 1 413 300,2 € ;
- Reste à déclarer en coût total : 15 784,57 €.

Avancement financier IEJ Champagne-Ardenne :

- Maquette initiale : 9,7 € ;
- Montant programmé : 10,12 M€ ;
- Bilan : 9 M€ ;
- Bilan certifié (CSF) : 8 M€ ;
- Certification : 8 M€ ;
- L'objectif de déclaration de dépenses : 8 464 473,51 € ;
- Déclaré en coût total : 8 473 822,58 € ;
- Reste à déclarer en coût total : 9 349,07 €.

Avancement financier IEJ Lorraine :

- Maquette initiale : 0,5 M€ ;

- Montant programmé : 0,4 M€ ;
- Bilan : 0,38 M€ ;
- Bilan certifié (CSF) : 0,37 M€ ;
- Certification : 0,33 M€ ;
- L'objectif de déclaration de dépenses : 930 461,28 € ;
- Déclaré en coût total : 226 495,47 € ;
- Reste à déclarer en CT : 703 965,81 € ;
- Ce reste à déclarer pourra être rattrapé.

Crédits REACT EU :

Le déploiement des crédits REACT EU rattachés au programme opérationnel FSE 14-20 s'est mis en place dans le contexte suivant :

Les préfets avaient été destinataires d'une note en date du 07/09/2021 qui précise les modalités de mise en œuvre des crédits REACT EU dans le cadre du PON FSE 14/20 ainsi que les actions prioritaires en cohérence avec la stratégie nationale de prévention de la lutte contre la pauvreté.

De nombreux services et représentants de l'État ont été mobilisés pour décliner ces crédits dans les territoires (Préfecture/Mission Diplomatique, la Commissaire à la lutte contre la pauvreté, les sous-préfets à la relance, les DDETS (PP), l'Unité FSE et le pôle Cohésion Sociale de la DREETS) et une forte réactivité des 11 organismes intermédiaires du Grand Est qui ont pu obtenir des informations, échanger des données et préparer une intervention.

Les crédits d'intervention de REACT EU représentent 12 986 578 € qui viennent en cofinancement d'actions de type « accompagnement global » ou issues de la garantie d'activité départementale telle qu'indiqué dans les CALPAE (convention départementale de lutte contre la pauvreté).

Ces crédits REACT EU FSE peuvent aussi intervenir sur des actions traditionnelles de l'axe 3 du PON FSE (accompagnement socioprofessionnel des personnes éloignées de l'emploi, soutien aux structures de l'IAE, etc.).

Concernant ce programme mobilisé sur l'axe 5, les dépenses sont éligibles entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 et le délai de justification s'étend jusqu'au 1^{er} semestre 2024. Dans le Grand Est, les actions se dérouleront entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2023 sachant que la programmation devra être terminée avant le 31 décembre 2022. La répartition des crédits a été finalisée et notifiée aux organismes intermédiaires le 9 décembre 2021.

Sur les 11 OI du Grand Est, 8 ont déposé une demande avec lesquelles l'Unité FSE de la DREETS établira un avenant à la convention de subvention globale.

◆ Évaluation

Monsieur Boris RAVIGNON propose de passer aux exercices d'évaluation qui sont réalisés en continu avec notamment les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO). Il s'agira d'examiner successivement le FEDER-FSE-IEJ puis le FEADER. Seront abordés les rapports annuels de mise en œuvre 2020, les évaluations 2021 et puis, quand ce sera possible, des perspectives pour 2022.

○ Évaluation FEDER FSE IEJ

⇒ Cf. support de présentation (page 51 à 54)

Intervention de Madame Marie BASINSKI, Chargée de mission évaluation, Délégation aux Fonds Européens, Région Grand Est

Les Rapports Annuels de Mise en Œuvre sont à transmettre à la Commission chaque année. Pour l'année 2020, les rapports ont été présentés en consultation écrite fin avril-début mai 2021 et ont été envoyés à la Commission européenne le 26 mai.

Les 4 RAMO ont été validés en juillet 2021 avec quelques observations de la Commission européenne à qui des réponses ont pu être données en octobre 2021.

Les évaluations et les marchés en cours :

Concernant les participants FSE-IEJ, un marché est en cours depuis janvier 2021 pour les actions

FSE 2014-2020 jusqu'à la fin de la programmation.

Un autre marché a été lancé fin 2021 pour les actions FSE+ concernant la programmation 2021-2027.

Concernant l'AMO remaquetage et l'atteinte des cibles 2023, le marché a été clôturé en juillet 2021. Une autre AMO est en cours de finalisation pour le bilan 2014-2020 et la préparation des programmes 2021-2027. Dans ce cadre, l'AMO a accompagné tous les travaux sur les indicateurs 21-27 et doit encore mener les travaux sur les indicateurs FTJ.

L'évaluation stratégique environnementale menée en parallèle de la préparation du programme 21-27 a été clôturée fin 2021.

Une étude commune aux 4 programmes et sur les différentes thématiques du FEDER et du FSE va être lancée très prochainement.

○ **Évaluation FEADER**

⇒ Cf. support de présentation (page 55 à 58)

Intervention de Madame Isabelle PAILLET, Chargée de mission évaluation, Délégation aux Fonds Européens, Région Grand Est

Les 3 Rapports annuels de mise en œuvre pour le FEADER ont été soumis le 30 juin 2021 après une consultation écrite du 14 au 25 juin 2021 du Comité de Suivi. Ils ont été approuvés par la Commission sans observation le 22 juillet 2021.

Évaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'innovation dans les 3 PDR :

La démarche d'évaluation menée par les cabinets B-RLI et N-ABLE s'est déroulée de novembre 2020 à avril 2021.

Elle a permis de dégager certaines recommandations pour la prochaine programmation :

- Poser une définition claire de l'innovation ;
- Identifier a minima un axe stratégique d'innovation (Bioéconomie, circuits courts, etc.) ;
- Adosser aux dispositifs retenus sur l'axe innovation, un cadre d'intervention et des grilles de sélection permettant de valoriser l'innovation (critères de sélection, bonifications) ;
- S'appuyer sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre des PEI (Partenariats Européens pour l'Innovation) et accentuer la diffusion des retours d'expérience ;
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches, notamment par l'instauration d'une aide financière forfaitaire pour le montage des dossiers.

Accompagnement d'une démarche d'évaluation des Groupes d'Action Locale (LEADER)

La démarche d'accompagnement s'est traduite par :

- 5 réunions plénières (Autorité de gestion, Réseau rural Grand Est, GAL) coordonnées par le prestataire Citoyens & Territoires ;
- 6 comités de pilotage, aminsés par Citoyens & Territoires, et réunissant l'autorité de gestion, le Réseau rural Grand Est et 4 représentants des GAL du Grand Est participants à cette démarche.

-

L'essentiel du travail de cette année a été la constitution d'une boîte à outils au service de la démarche d'évaluation des GAL :

- 10 groupes de travail ont été constitués autour de différentes problématiques comme les indicateurs, la rédaction d'un cahier des charges, la trame du rapport d'évaluation et le partage des outils ;
- La constitution de cette boîte à outils a représenté une trentaine de réunions ;
- La boîte à outils est désormais accessible au lien suivant :
<https://drive.google.com/drive/folders/1arcO9TlKxi4CYD8bzG6pd0ruYnI4eYH>

À ce jour :

- 4 GAL sont encore en réflexion ;
- 9 GAL ont démarré les travaux en préalable à l'évaluation ;
- 5 GAL ont lancé leur évaluation.

- Les autres GAL mènent leur évaluation en propre en auto-évaluation.

◆ **Communication**

- **Région Grand Est**

⇒ Cf. support de présentation (page 59 à 61)

Intervention de Madame Clémence DOR, Chargée de communication, Délégation aux Fonds Européens, Région Grand Est

Bilan des actions 2021 et le plan d'action 2022.

Le bilan des actions de 2021

5 éléments principaux :

- Le développement de la page Facebook. Un post tous les deux jours selon différentes thématiques :
 - Les projets coup de cœur (valorisation des projets) parmi lesquels 3 d'entre eux ont eu une grande portée sur la page Facebook ;
 - Que fait l'Europe pour nous en Grand Est ? ;
 - « Le saviez-vous ? » à vocation plus pédagogique;
 - Mise en avant de chiffres clés ;
 - Postes généralistes et relais d'informations pour faire comprendre l'action de l'Europe dans la région ;
- La réalisation de 4 vidéos dont 3 en lien avec le réseau des animateurs de la Délégation à l'occasion du mois de l'Europe sur le thème « Que fait l'Europe pour nous en Grand Est ? » ;
- Une Chaîne YouTube « Be Europe en Grand Est » qui a permis de renforcer la visibilité des actions de l'Europe en Grand Est.
- La rédaction d'une charte graphique autour d'un slogan « Be Europe » et d'une emblème : l'abeille. Elle rappelle que l'Europe se construit tous les jours et dans la solidarité. Cette charte sera déclinée sur tous les supports de communication.
- La conception et la diffusion en ligne, lors de chaque publication d'un appel à projets, d'un flyer, qui présente l'AAP et permet d'illustrer l'action européenne. 6 flyers ont été réalisés depuis juin 2021.

Le plan d'action de 2022

5 points principaux :

- La mise en ligne d'un site Internet unique pour le Grand Est et les FESI avant la fin de l'été.
- La poursuite de la production de vidéos avec une nouvelle campagne lancée avec le réseau des animateurs prévu pour le premier semestre 2022 et production de vidéos pédagogiques dans le cadre de la programmation 21-27 à destination des porteurs de projet.
- La poursuite du travail sur les chiffres clé et indicateurs en affichant des compteurs sur le nouveau site Internet et ainsi rendre compte de l'avancement de la programmation.
- La mise en ligne d'une newsletter externe qui sortira au moment du lancement du site.
- La réalisation du guide du bénéficiaire. Ce sera un document de référence synthétique et clair pour tous les porteurs de projets. Le format sera réinventé. Il sera numérique et illustré d'animations graphiques nouvelles.

- **DREETS**

⇒ Cf. support de présentation (page 62 à 64)

Actions de communication 2021 et feuille de route 2022.

Actions de communication 2021 :

- Continuité de la newsletter. Première parution en mai 2020 puis tous les 4 mois. Elle est adaptée aux besoins et sort par thématiques (elle a pu permettre d'informer des mesures nationales et régionales concernant le Covid-19). En 2020, une newsletter avait été consacrée à l'égalité femme/homme. Elle sert aussi à mettre en lumière des actions spécifiques portées par l'État ou les OI. Le bilan de cette action a permis une visibilité accrue du FSE auprès des porteurs, y compris durant des confinements répétés.
- Le Joli Mois de l'Europe en 2021 a été organisé malgré les confinements. Il n'y a pas eu de manifestation publique, mais 3 rendez-vous ont été organisés sur le site de la DREETS, lors des 3 jeudis du mois de mai. Cela avait été intitulé « Faites l'Europe près de chez vous ».
 - o 1^{er} jeudi : questionnaire ludique via l'outil « Klaxoon » pour présenter l'Europe ;
 - o 2^e jeudi : bilans succincts de la programmation 14-20 ;
 - o 3^e jeudi : échange entre le responsable du service international et le responsable de l'unité FSE de la DREETS Grand Est.

Feuille de route 2022 :

- Continuité de la newsletter ;
- Actualisation du site de la DREETS avec une rubrique dédiée au FSE. Les événements attendus sont en mai « Le joli mois de l'Europe » et en décembre avec la participation au Village FSE ;
- Communication régionale FSE DREETS Grand Est portée par la DGEFP avec :
 - o La création de vidéos sur des projets financés par le FSE (mise en ligne sur le site fse.gouv.fr + réseaux sociaux FSE (relais sur site de la DREETS) ;
 - o Articles/portraits sur des thématiques FSE, illustrés par des projets portés par le FSE État en Grand Est ;
 - o Sur le site fse.gouv.fr : une page dédiée à chaque région, avec toutes les informations la concernant (lien vers la newsletter et le site DREETS + articles régionaux spécifiques). Mise à jour régulière des infographies régionales.
- Relais des actions régionales sur les réseaux sociaux du FSE national (Twitter, LinkedIn) et appuyé par le réseau des communicants du FSE (#TeamFSE).

Présentation du Programme FEDER FTJ FSE+ Grand Est et Massif des Vosges et du PN FSE+ 21-27

◆ Programme FEDER FTJ FSE+

⇒ Cf. support de présentation (page 65 à 76)

Intervention de Monsieur Yohan GARDIENNET, Directeur adjoint et chef de Service Croissance, Emploi et Développement Rural Lorraine, Délégation aux Fonds Européens, Région Grand Est

Dans le cadre de la préparation de la période de programmation 21-27 au titre de la politique de cohésion, l'architecture du programme est présentée aux participants. Les travaux ont débuté à l'été 2019 et 3 versions du programme ont déjà été présentées et validées en comité de suivi.

Depuis, les règlements de la politique de cohésion, FEDER, FSE+ et FTJ ont été publiés début juillet 2021. Cela a permis de finaliser l'accord de partenariat et de procéder au dépôt de la dernière version du programme après ce comité de suivi.

Au niveau de l'enveloppe, près de 900 M€ de crédits européens sont prévus pour le Grand Est. C'est la première fois qu'un programme Grand Est existera sur le territoire.

Ces 900 M€ vont être divisés en 3 fonds :

- FEDER : 610 M€ hors assistance technique ;
- FSE+ : 150 M€ hors assistance technique, les priorités de l'IEJ sont incluses ;
- Fonds de transition juste : ce nouveau fonds sera déployé sur trois départements du Grand Est et se composera d'un volet investissement géré par la Région, doté d'une enveloppe de 108 M€ hors assistance technique et auquel s'ajoutera le volet social géré par l'Etat.

Les taux de cofinancement pour la prochaine période de programmation seront de :

- 60 % de taux d'intervention pour le FEDER et le FSE+. C'est ce qui est connu actuellement en Lorraine, mais c'est une augmentation pour l'Alsace et la Champagne-Ardenne du fait d'un classement de l'intégralité de la Région Grand Est en région en transition ;
- 70 % de taux d'intervention pour le FTJ ;
- Ces taux doivent être considérés en fonction des taux imposés par les réglementations de droit commun, notamment les aides d'État ou d'autres réglementations qui imposeraient un autofinancement ou un plafond d'aides publiques.

Conformément à l'obligation réglementaire, le programme sera déposé, accompagné des 5 annexes suivantes :

- L'évaluation ex-ante sur les instruments financiers,
- La S3 (stratégie de spécialisation intelligente) qui a été présentée en décembre 2021,
- L'évaluation stratégique environnementale qui a été soumise à une consultation du grand public en même temps qu'au comité de suivi au printemps dernier. Cette évaluation mesure l'impact environnemental estimé du programme et a été présentée à l'autorité environnementale nationale qui a émis un avis favorable, après réponses aux remarques formulées,
- Les critères de sélection qui viendront définir et préciser les modalités d'intervention de chaque dispositif. Ce document sera soumis ultérieurement au comité de suivi,
- Le Fonds de Transition Juste et le Plan de Transition Juste qui va définir la stratégie de déploiement du FTJ en Grand Est. Trois départements (Moselle, Meurthe-et-Moselle et Haut-Rhin) sont concernés, mais le territoire éligible (Territoire de Transition Juste) se définira au niveau infra départemental. Une réunion de concertation avec les partenaires concernés est prévue courant février.

Des obligations de concentration thématique sont définies pour les régions en transition, ce qui est le cas du Grand Est. Tous les seuils ont été dépassés comme suit :

- 46 % pour la Recherche et Développement / Innovation (RDI), le Numérique et les PME ;
- 34 % pour la transition énergétique, environnementale et climatique,
- Obligation de 30 % pour toutes les actions de lutte contre le réchauffement climatique qui ont un impact sur les critères de sélection en termes d'ambition, de rénovation thermique, d'efficacité énergétique ;
- 8 % pour le développement urbain durable. Cela va être amplifié avec la sélection des investissements territoriaux intégrés.

Rappel synthétique de la S3 qui a été présentée en décembre 2020 :

Sur la période de programmation 2007-2013, la définition d'une stratégie régionale d'innovation est devenue obligatoire afin de fixer les priorités en matière d'innovation.

Sur la période de 2014-2020, une première S3 a été élaborée par territoire (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine) avant la définition pour la première fois d'une S3 au niveau du Grand Est.

La S3 vise à fixer des priorités thématiques pour dégager un avantage compétitif plus marqué sur chaque région en fonction de ses points forts. Cela fixe les thématiques et les orientations pour les projets accompagnés au type du dispositif RDI du prochain programme.

Les 8 thématiques principales seront articulées autour de l'industrie, de la santé et de la bio-

économie avec des actions en lien avec le marché.

L'ambition sur la période de programmation 2021-2027 :

53 M€ de FEDER sont prévus en prévision du financement d'instruments financiers, qui se déclinent au travers de plusieurs outils, présentés en 4 blocs :

- Bloc 1 : soutenir l'amorçage en fonds propre pour les start-up, en lien avec le dispositif RDI. Effort de 6 M€ de FEDER pour 28 M€ de contribution publique en prévisionnel ;
- Bloc 2 : fonds pour investissement régional, décliné en fonds propre et prêts subordonnés concernant la montée en échelle, la modernisation écologique et industrielle (PME et autres). Ambition de 35 M€ pour un fonds pour investissement de FEDER. Brique qui va concerner les Energies Renouvelables avec un montage juridique en cours d'étude et une ambition de 5 M€ de FEDER pour contribution ;
- Bloc 3 : soutien à la croissance en fonds propre. 3 M€ de FEDER estimés à 10 M€ de contribution publique ;
- Bloc 4 : fonds spécifique pour la thématique de l'ESS qui viendra appuyer les efforts actuels en termes de garantie et de prêt à travers des gestionnaires comme l'ADI ou France Activ' avec une ambition de 4,2 M€ de FEDER. Ces 53 M€ illustrent une ambition bien supérieure à celle de la période 14-20 durant laquelle seuls 15 M€ de crédits avaient été dégagés.

Le programme s'articule autour de cinq enjeux, déclinés en sept priorités qui correspondent chacune à un objectif stratégique et à un fonds. Elles sont elles-mêmes déclinées en 18 objectifs spécifiques.

○ **Priorité 1** : RDI, développement économique et numérique

Les priorités d'actions sont les mêmes que celles présentées sur les versions précédentes. Pour tout le FEDER, les grandes entreprises seront inéligibles pour la période de programmation sauf dans le cas de projets collaboratifs incluant des PME ou lorsqu'elles seront accompagnées par des instruments financiers.

- Objectif spécifique 1 : financement de projets collaboratifs et d'innovations en lien avec les priorités de la S3 ;
- Objectif spécifique 1.2 : numérique public ou au niveau des entreprises ;
- Objectif spécifique 1.3 : au niveau économique, part importante des éléments financiers mais aussi des actions collectives ou autres soutenues par des subventions, car ne pouvant être ouvertes aux instruments financiers.

○ **Priorité 2** : C'est un axe central en termes de lutte contre le changement climatique, dans le respect des accords de Paris. Le programme s'intègre dans les ambitions 2050 de l'UE et s'articule autour de 5 objectifs spécifiques.

- Objectif spécifique 2.1 : efficacité énergétique (rénovation thermique des logements sociaux, bâtiments publics, efficacité énergétique des entreprises) ;
- Objectif spécifique 2.2 : énergies renouvelables ;
- Objectif spécifique 2.3 : changement climatique (lutte contre les inondations et la sécheresse, actions d'animation et de soutien à la sensibilisation auprès du grand public) ;
- Objectif spécifique 2.6 : économie circulaire (actions concernant principalement les PME) ;
- Objectif spécifique 2.7 : biodiversité, infrastructures vertes et pollution. Natura2000 émergera au titre du FEDER ainsi que la renaturation de friches.

○ **Priorité 3** : thématiques de la santé, de la culture et du tourisme.

Intensité de financement de 46 M€ de FEDER.

- Objectif spécifique 4.5 : accès aux soins de santé et résilience des systèmes de santé. Les objectifs sont d'accompagner les territoires sous-dotés en termes d'offre de santé (structures de santé de proximité) à condition que l'aspect sous-doté du territoire ait été démontré ;
- Objectif spécifique 4.6 : culture et tourisme. Critères fixés au niveau de l'accord de partenariat avec les Régions pour accompagner les projets les plus structurants et les plus

innovants. Pour cela, ces projets devront être adossés à une stratégie définie, que ce soit au niveau de la stratégie de tourisme durable de la Région ou du SRADDET, mais présentant aussi un niveau de performance d'un point de vue énergétique ou numérique pour atteindre les priorités et objectifs fixés sur ces thématiques transversales.

- **Priorité 4** : agir pour les potentiels humains et l'emploi des jeunes. FSE+.
 - Objectif spécifique 4.a : compétence des jeunes. Renforcer la compétence des jeunes.
 - Objectif spécifique 4.f : lutte contre le décrochage et la mobilité des jeunes ;
Lutter contre le décrochage et accompagner la mobilité des jeunes. Effort de 19 M€. Concentration thématique jeunesse au niveau du FSE+ et au niveau national ;
- **Priorité 5** : Effort de 113 M€ pour les 3 objectifs spécifiques suivants :
 - Objectif spécifique 4.a : économie sociale et solidaire. Volonté d'accompagner ce domaine pour 2021-2027. Ce qui était une spécificité alsacienne sera intégré dans le Programme régional pour le Grand Est ;
 - Objectif spécifique 4.e : orientation. Nouvelle compétence de la Région pour accompagner tous les acteurs ;
 - Objectif spécifique 4.g : formation tout au long de la vie. Enveloppe la plus importante de 93 M€ pour le programme régional des formations (PRF), les formations sanitaires et sociales, les VAE (dont hybrides), les plateformes linguistiques.

○ **En ce qui concerne le FSE + les lignes de partage Etat Région sont les suivantes :**

Le FSE+ est géré par deux autorités de gestion, l'État et les Régions : 2/3 des fonds sont gérés par l'État et 1/3 par les Régions. Il y aura un statu quo pour la prochaine période de gestion et une clarification des lignes de partage permettra aux porteurs de mieux identifier leurs interlocuteurs :

- Économie Sociale et Solidaire (ESS) : répartition assez naturelle sur un financement de tête de réseau par rapport au programme FSE+ national et un financement au niveau des projets plus locaux avec les microprojets et la promotion locale dans le cadre du programme Grand Est géré par la Région ;
- Création d'entreprise : Région notamment dans le cadre du FEDER pour l'investissement et l'accompagnement ;
- Mobilité : ligne de partage au niveau des publics et des niveaux de formation (élèves apprentis, étudiants au niveau de l'État dans le cadre du programme régional) ;
- GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) : État ;
- Information et orientation vers les métiers : Région ;
- Décrochage scolaire et universitaire : lien naturel avec la Région à partir du niveau lycées ;
- Formation : répartie entre l'État (actifs occupés) et la Région ;
- Apprentissage : privatisation de l'apprentissage géré par l'État.
Un document spécifique viendra définir ces lignes de partage.

○ **Priorité 6** : s'appuyer sur des collectivités engagées.

Le volet urbain : 2 modalités de déploiement

- Objectif spécifique 5.1 : prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré dans les zones urbaines. Urbanisme durable, équipement et infrastructures de proximité, intermodalité. Enveloppe de 49 M€ pour toutes les communes concernées c'est à dire toutes les communes urbaines du Grand Est. Un zonage national a permis d'identifier les communes rurales et urbaines pour n'en laisser aucune de côté que ce soit pour le FEDER ou le FEADER. Le FEDER ira sur les communes urbaines au travers des modalités définies dans les critères de sélection et notamment d'intégration dans des stratégies infrarégionales de type PTRTE (Pactes Territoriaux de Relance et Transition Ecologique).
- Le volet investissement territorial intégré (ITI) : modèle de l'Eurométropole de Strasbourg. Dans le cadre d'un programme défini par l'ITI, les crédits sont entièrement gérés et programmés par cet ITI. C'est un modèle qui permet d'avoir une pleine responsabilité sous contrôle de l'autorité de gestion et qui va faire l'objet d'un appel à candidatures au premier

semestre 2022 pour retenir les ITI qui seront sélectionnés parmi les métropoles et les agglomérations à fonction métropolitaine du Grand Est. 9 territoires sont potentiellement concernés. Une communication sera faite, en même temps que l'approbation du programme, sur les ITI volontaires et retenus. Un ITI peut intervenir sur toutes les thématiques du programme, sous réserve de validation. Pour autant, les problématiques retrouvées dans le volet urbain devront être intégrées dans le programme et la stratégie de ITI pour le déploiement de ses crédits.

- Objectif spécifique 5.2 : soutien à l'espace interrégional du Massif des Vosges (projets de valorisation des productions, produits et savoir-faire spécifiques et identitaires du Massif ainsi que son offre touristique, mise en réseau des entreprises, équipements spécifiques et friches).
- C'est une continuité de l'encadrement proposé dans le cadre du PO Lorraine et massif des Vosges. C'est un axe qui concerne le Grand Est et la Bourgogne Franche-Comté. Enveloppe de 12 M€. Un arbitrage a eu lieu quant à la gouvernance de ce volet en lien avec l'État et le commissariat au massif des Vosges pour la présélection des opérations et la mise en place d'une concertation avec tous les acteurs/financeurs des typologies d'action.

- o **Priorité 7 : Fonds de Transition Juste.**

Une réunion est prévue avec la Commission européenne et le partenariat concerné afin de préciser un certain nombre de point en suspens. Plusieurs échanges ont déjà eu lieu. L'axe FTJ est rédigé, mais certaines priorités doivent être précisées. Il faut stabiliser le zonage géographique éligible. Il est proposé de revenir vers le partenariat suite à cette réunion et de présenter un plan de transition juste actualisé et enrichi pour une première consultation avant de lancer une consultation du public et de faire remonter le plan de transition juste à la Commission européenne. Le comité de suivi sera consulté en même temps que le grand public.

Différentes typologies d'action sont décrites dans le programme. Elles concernent des actions visant à accompagner les territoires les plus dépendants, les plus carbonés, dans leur effort de transition énergétique grâce à des actions de diversification économique, d'appui à l'émergence de nouvelles filières plus propres, de réaménagement de sites et d'accompagnement des salariés concernés par la fermeture d'entreprises ou le développement de nouvelles activités industrielles. Cela se fera en lien avec la DREETS pour le volet social.

Le programme FEDER-FTJ-FSE+ pourrait être validé d'ici la fin du premier semestre 2022 et l'ambition de le mettre en place à la rentrée 2022 est renouvelée.

- o **Programme national FTJ et Programme national FSE+**

⇒ Cf. support de présentation (page 77 à 81)

Intervention de Monsieur François OTERO, Service international / Unité FSE. DREETS
--

En complément des informations données par la Région Grand Est, Monsieur OTERO précise les éléments suivants :

- Il y aura un Programme National FTJ (PN FTJ) distinct du Programme National FSE+ (PN FSE+) qui fera office de chapeau national au volet social des plans territoriaux de transition juste (PTTJ) et qui comprendra les indicateurs de suivi propres au volet social ;
- Les PTTJ seront annexés aux programmes régionaux puis au PN FTJ. Ils devront cependant être validés par les services de l'État avant transmission finale à la CE ;
- Le volet social se traduira principalement par l'accompagnement à la reconversion de salariés ou l'accompagnement d'anciens salariés des sites dont l'évolution, voire la fermeture est requise par la stratégie de transition. Il pourra également inclure des mesures d'accompagnement des demandeurs d'emploi et d'ingénierie territoriale dans les domaines de l'emploi, des compétences et de l'insertion, toujours en lien avec les objectifs stratégiques du PTJ ;

- La validation finale des territoires éligibles par la CE est encore attendue suite à l'envoi de la note des autorités françaises mi-novembre. Sur le volet social, la possibilité d'étendre la logique d'intervention au niveau du bassin d'emploi couvrant le ou les territoires éligibles ne semble pas poser de difficultés ;
- Des précisions sont enfin encore attendues quant au public éligible et à la définition des secteurs en matière de reconversion.

⇒ L'enveloppe est de 48 M€

Le nouveau PN FSE+ a connu de nombreuses évolutions par rapport au programme précédent et se présente aujourd'hui sous la forme de 6 priorités, dont 3 priorités centrales :

- Insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ;
- Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative qui prendra le relais du précédent programme ;
- Amélioration des compétences et des systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper les mutations économiques.

Trois priorités complémentaires :

- Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain ;
- Aider matériellement les plus démunis ;
- Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage.

Par ailleurs, il a été retenu le principe d'une reconduction des enveloppes de la programmation 14/20 en appliquant une baisse uniforme de 11,2 % : la dotation gérée par l'État en Grand Est, région en transition, est de 168 334 749 M€ (hors AT).

La répartition des crédits par priorité devra respecter des critères de concentration thématique en faveur des actions d'inclusion d'une part et de l'emploi des jeunes d'autre part, soit respectivement 48 % et 23 %. Quant à la priorité 6, celle-ci est contrainte par un plafond fixé à 5 % de la dotation FSE+ France.

Enfin, une réserve de performance est instituée, qui correspond à 30 % de la dotation notifiée, provisoirement gelée et qui pourrait être débloquée au vu des résultats du dialogue de gestion mené en 2025.

Calendrier :

- 15 décembre 2021 : la DREETS du Grand Est a transmis à la DGEFP une proposition de répartition des crédits déconcentrés par priorités.
- D'ici le 30 mars 2023 : ventilation des crédits au sein des priorités par objectif spécifique et fixation des montants délégués par organisme intermédiaire et priorités.
- Version définitive de l'accord entre l'État et la Région Grand Est relatif aux lignes de partage entre le volet déconcentré du PN FSE+ et le programme régional FEDER-FTJ-FSE+.

Plan Stratégique National 23-27 et programme FEADER Grand Est 23-27

⇒ Cf. support de présentation (page 82 à 85)

Intervention de Madame Anne MONASSON, Cheffe du service Croissance, Emploi et Développement Rural Alsace, Délégation aux Fonds Européens, Région Grand Est

Présentation de l'avancement de l'élaboration du programme FEADER Grand Est 23-27, sachant qu'une consultation a eu lieu mi-décembre.

Rappel du contexte national sur la période 23-27 :

La période est décalée par rapport au FEDER et au FSE puisque les PDR, programmes actuels ont été prolongés de 2 années. La nouvelle PAC entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Sur la période 23-27, le ministère de l'Agriculture est autorité de gestion du plan stratégique national

(PSN). Il s'agit d'un document de cadrage unique, ce qui constitue une nouveauté. Ce plan stratégique national rassemble toutes les interventions concernant les premier et deuxième piliers de la PAC.

Les travaux d'élaboration de ce PSN ont démarré en 2019. Ils se font en co-construction. Le ministère de l'Agriculture est l'autorité de gestion et associe les Régions ainsi que le partenariat au niveau national et local. Tous ces travaux ont abouti à l'envoi du PSN France à la Commission européenne le 22 décembre 2021 (soit avant la date limite réglementaire du 31 décembre 2021). Les retours de la Commission sont attendus pour fin mars, début avril.

Le plan stratégique national pourrait être validé, en théorie, à partir du mois de juin, soit 6 mois après son envoi.

En octobre 2019, le principe de décroisement dans la gestion des mesures du FEADER a été décidé par le Premier Ministre afin d'assurer une meilleure lisibilité et rationalité dans la gestion de ces mesures. L'État assure la gestion des mesures surfaciques et les Régions deviennent autorités de gestion régionales pour les mesures non surfaciques, c'est-à-dire les investissements des secteurs agricole et forestier (modernisation des exploitations, installation, innovation, etc.) quelques mesures agroenvironnementales non surfaciques ainsi que les investissements en zones rurales (services, LEADER...).

Chaque Région doit élaborer son propre programme régional en déclinant les interventions nationales inscrites dans le PSN.

Les programmes régionaux doivent être finalisés en 2022 pour entrer en vigueur en même temps que la PAC au 1^{er} janvier 2023.

Élaboration du programme FEADER Grand Est :

La construction du programme FEADER Grand Est a démarré en parallèle de l'élaboration du PSN à l'automne 2019. Ce travail a été mené par étapes :

- Étape 1 : diagnostic du territoire, analyse AFOM (atouts, forces, opportunités, menaces) identification et sélection des besoins, détermination des enjeux ;
- Étape 2 : mobilisation des interventions du PSN en fonction des besoins, élaboration de la maquette financière. La stratégie FEADER Grand Est a été soumise à la consultation écrite du Comité de suivi du 3 au 15 décembre 2021. Les réponses sont en cours d'analyse. La stratégie a été validée ; ce sont surtout des observations qui ont été signalées ;
- Étape 3 : rédaction des futurs dispositifs FEADER Grand Est 23-27. Ce travail sera fait en concertation avec les partenaires du territoire ; il faudra tenir compte d'éventuels ajustements du PSN. Une consultation relative au programme FEADER Grand Est devrait avoir lieu en 2022.

Dispositif LEADER 2023-27 :

Les travaux ont démarré en décembre 2021 avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les territoires potentiellement intéressés pour porter un projet LEADER dans le cadre de la prochaine programmation. Au printemps 2022, l'appel à candidatures sera lancé. L'objectif est de sélectionner les GAL vers la fin de l'année. Tout cela pourra se décaler légèrement en fonction de la date d'approbation du PSN.

Pour le Grand Est, l'enveloppe FEADER est de 48 M€/an, auxquels s'ajoutent 1,88 M€ pour les MAEC forfaitaires, ce qui donne une enveloppe annuelle de 49,88 M€ soit 249,4 M€ pour la programmation 23-27.

Cette enveloppe annuelle se répartit en 4 blocs + Assistance technique :

- Agriculture : 30 M€/an dont 7,63M€/ an pour les JA ;
- Forêt : 4,7 M€/an ;
- Innovation/formation : 1,66 M€/an ;
- Développement rural : 11,15 M€/an dont 7,6M€/an pour LEADER;
- Assistance technique : 1,88 M€/an.

Monsieur Gérard LANDEMAINE se questionne quant à l'enveloppe LEADER de 7,6 M€. Si le taux de 5 % est appliqué à l'enveloppe totale de 249 M€ de FEADER sur les 5 ans, LEADER représenterait un peu plus de 12 M€. Il aimerait une explication concernant ce chiffre de 7,6 M€.

Madame Anne MONASSON répond que le seuil des 5 % doit être respecté au niveau national. Pour le Grand Est, LEADER représente ainsi 38 M€ de crédits pour les 5 années soit plus de 15% de l'enveloppe régionale.

Monsieur Boris RAVIGNON précise que la Région Grand Est est plus généreuse sur LEADER que la moyenne nationale.

Monsieur Gérard LANDEMAINE remercie de cette explication et reconnaît que le montant est bien plus intéressant.

Suite à une question de Monsieur Christophe SICHKNECHT, coordination rurale de l'Aube-FIDDA, relative aux MAEC forfaitaires et au piégeage du carbone sur les exploitations agricoles, **Madame Anne MONASSON** explique que ces sujets vont être travaillés et précisés au cours de cette année, dans le cadre de la définition du programme FEADER Grand Est.

Suite à une question relative aux informations disponibles concernant l'appel à projet REACT EU 2022, **Monsieur Yohan GARDIENNET** répond que l'appel à projets 2022 a fait l'objet d'une consultation du comité de suivi au mois de décembre dernier. Le projet d'appel à propositions présenté est le document en vigueur à compter du 1^{er} janvier de cette année. La clôture de la consultation doit intervenir sous peu.

Conclusions

Monsieur Boris RAVIGNON conclut ce comité de suivi en l'absence d'autres questions. Il remercie les intervenants. L'année 2022 est une année charnière et importante. Le Comité de suivi sera mobilisé à plusieurs reprises et sera amené à examiner les critères de sélection des dispositifs du programme FEDER-FTJ-FSE+, l'abondement du volet REACT-EU Grand Est via une 2nd tranche financière portant l'enveloppe totale à 186M€, le Plan de Transition Juste qui définira la stratégie de déploiement du Fonds de Transition Juste dans le Grand Est et le Programme FEADER Grand Est 2023-2027 (au cours de l'année 2022). Seront associées toutes les personnes qui doivent l'être et qui le souhaitent. Beaucoup de chantiers sont à finaliser. Il remercie encore les personnes présentes.

Monsieur André DEWEZ tient à remercier l'implication des autorités de gestion tant dans le suivi des programmes en cours que dans la préparation des futurs programmes. Cette implication doit être soulignée. Les efforts de pédagogie manifestés dans la présentation des diapositives étaient très appréciés. L'accent a été mis sur la performance des programmes et c'est un élément important. Il remercie aussi Monsieur Boris RAVIGNON.

Monsieur Antoine GRASSIN remercie les intervenants de cette séance pour la clarté des présentations. Ces programmes européens participent au développement régional. Beaucoup de personnes sont impliquées dans ces programmes et tout le monde fait preuve d'une grande réactivité.

Monsieur Boris RAVIGNON remercie les participants et leur souhaite une bonne fin de journée. Il réitère ses vœux pour l'année 2022.

→ **Levée de séance à 11 h 33**